



PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL

Coordination et rédaction

Cette publication a été réalisée par le Tribunal administratif du travail.

Renseignements

Téléphone : 514 873-7188

Sans frais : 1 800 361-9593

Télécopieur : 514 873-6778

Internet : www.tat.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2023

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-96266-3 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2023

Table des matières

Message de la présidente	2
L'organisation en bref	3
Mission, vision et valeurs	3
Quelques données clés en matière de développement durable	4
Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques	5
Contexte interne	6
Contexte externe	6
Plan d'action de développement durable	7
Action 1 : Évaluer la durabilité des interventions stratégiques	7
Action 2 : Augmenter la part des acquisitions responsables	8
Action 3 : Favoriser la réduction, le réemploi et le recyclage de certains biens	9
Action 4 : Promouvoir l'adoption de comportements favorables à la mobilité durable	11

Message de la présidente

C'est avec plaisir que je vous présente le Plan d'action de développement durable 2023-2028 du Tribunal administratif du travail. Ce plan répond aux attentes de participation établies par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs relativement aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028. Il constitue la contribution du Tribunal aux efforts déployés par l'ensemble des organisations publiques pour bâtir un avenir plus durable.

Adapté au contexte d'une organisation ayant une mission juridictionnelle, le Plan d'action de développement durable 2023-2028 du Tribunal s'inscrit dans la continuité des actions qu'il a menées depuis sa création en matière de durabilité de ses interventions, d'acquisition responsable, de gestion des matières recyclables et de mobilité durable. Les cibles retenues par le Tribunal permettront de réduire l'empreinte environnementale de ses gestes quotidiens à titre d'organisation.

Le Tribunal continuera à miser sur la valorisation des bonnes pratiques internes qu'il a instaurées au fil du temps auprès de l'ensemble de son personnel afin de maintenir un environnement de travail toujours plus écologique.

La présidente,

Lucie Nadeau

L'organisation en bref

Dans sa planification stratégique 2021-2025, le Tribunal administratif du travail se définit comme suit :

Mission

Le Tribunal administratif du travail est un tribunal accessible, spécialisé en droit du travail, qui rend des services de qualité avec célérité.

Vision

Une justice d'avenir pour le monde du travail d'aujourd'hui.

Valeurs

Les valeurs qui guident le Tribunal dans la réalisation de sa mission et la concrétisation de sa vision sont les suivantes : l'accès à la justice, l'impartialité et l'indépendance, le respect et la collaboration.

L'accès à la justice

Le Tribunal croit que tous les citoyens doivent être en mesure d'exercer efficacement leurs droits et de comprendre le cheminement de leurs dossiers. C'est pourquoi il met en place des moyens et offre différents outils pour faciliter leurs démarches et leur compréhension.

L'impartialité et l'indépendance

Le Tribunal est indépendant. Il agit et rend ses décisions en toute objectivité, neutralité et impartialité.

Le respect

Tous les citoyens qui s'adressent au Tribunal ont le droit d'être traités avec considération, courtoisie et diligence. Le Tribunal a droit aux mêmes égards de la part des citoyens.

La collaboration

Le Tribunal privilégie un environnement de travail qui contribue à l'entraide et au partage de l'expertise à tous les niveaux de l'organisation.

Quelques données clés en matière de développement durable

Données clés au 31 mars 2023	Description
24	Nombre de bureaux et points de service partout au Québec
520	Nombre de personnes œuvrant au Tribunal, dont 157 juges administratifs
89 %	Proportion de salles d'audience permettant la tenue d'audiences numériques, c'est-à-dire des audiences sans l'utilisation de papier
61 %	Proportion de salles d'audience équipées de caméras ou d'équipements de visioconférence permettant la tenue d'audiences hybrides, soit alliant la présence physique et la présence virtuelle
43 378	Nombre de dossiers de contestation transmis par courriel aux parties en 2022-2023
100 %	Proportion des travaux de réaménagement majeurs des bureaux du Tribunal réalisés de manière écoresponsable
2	Camionnettes hybrides utilisées par le Tribunal dans le cadre des activités soutenant sa mission

Contributions du Tribunal au développement durable par le biais de politiques publiques

Nom du document organisationnel	Orientation/objectif du document organisationnel	Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
Plan stratégique 2021-2025	Objectif 4.1 : Poursuivre les travaux d'uniformisation et de modernisation des salles d'audience et de conciliation.	Contribue à l'objectif 5.1 Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement Contribue à l'objectif 5.4 Utiliser les marchés publics comme levier de croissance économique
	Enjeu 3 : Planification de la relève et mobilisation des employés	Contribue à l'objectif 4.3 Bâtir des collectivités dynamiques et innovantes
Plan de transformation numérique 2023-2027	Ambition 2 : Améliorer l'expérience numérique pour les citoyens	Contribue à l'objectif 5.5 Effectuer une transformation numérique gouvernementale responsable
Plan d'action 2022-2025 à l'égard des personnes handicapées	Axe 3 : Sensibiliser les gestionnaires à l'embauche des personnes handicapées ainsi que le personnel aux besoins des personnes handicapées.	Contribue à l'objectif 3.2 Valoriser l'égalité et la diversité de notre société

Contexte interne

Le Tribunal administratif du travail est une organisation de taille moyenne qui compte environ 520 employés (au 31 mars 2023) et dont le siège social est situé au 900, place D'Youville à Québec. Il possède 20 bureaux régionaux et dispose également de salles d'audience à New Richmond, à Val-d'Or, à Baie-Comeau et à Rivière-du-Loup. Ses bureaux et points de service se trouvent exclusivement dans des immeubles gérés par la Société québécoise des infrastructures.

La situation décrite ci-dessus limite les actions du Tribunal en matière de développement durable, notamment en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles et à l'aménagement de ses locaux.

Contexte externe

Le Tribunal administratif du travail exerce principalement des fonctions juridictionnelles au regard de sa compétence qui lui est attribuée en vertu de la *Loi instituant le Tribunal administratif du travail* (RLRQ, c. T-15.1). C'est dire qu'il est appelé à rendre des décisions relatives à de nombreux recours liés au monde du travail à travers ses quatre divisions, soit :

- la Division de la santé et de la sécurité du travail;
- la Division des relations du travail;
- la Division des services essentiels;
- la Division de la construction et de la qualification professionnelle.

Il s'agit d'un tribunal de dernier recours, ses décisions sont sans appel et toute personne visée doit s'y conformer sans délai.

À l'instar des tribunaux judiciaires, les interventions publiques du Tribunal administratif du travail ne doivent pas porter atteinte à son impartialité. Par ailleurs, l'analyse de sa structure et de son statut doit démontrer son indépendance institutionnelle. Cette situation organisationnelle limite les actions que le Tribunal peut poser en matière de développement durable en regard de sa clientèle. Contrairement à la majorité des organisations gouvernementales, son budget est essentiellement composé de rémunération; il n'accorde ni financement ni commandite, il ne fait aucun accompagnement auprès de sa clientèle. En tenant compte de ces facteurs, le Tribunal entend contribuer à la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028* en priorisant les actions suivantes :

- Action 1 : Évaluer la durabilité des interventions stratégiques;
 - Action 2 : Augmenter la part des acquisitions responsables;
 - Action 3 : Favoriser la réduction, le réemploi et le recyclage de certains biens;
 - Action 4 : Promouvoir l'adoption de comportements favorables à la mobilité durable.
-

Plan d'action de développement durable

Action 1 : Évaluer la durabilité des interventions stratégiques



Les activités structurantes du Tribunal administratif du travail feront l'objet d'une évaluation de la durabilité en utilisant les outils fournis par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), lesquels s'appuient sur la prise en compte des 16 principes de développement durable. Ainsi, une évaluation sera réalisée lors de l'élaboration de la prochaine planification stratégique et pour toute autre intervention que le Tribunal jugera structurante, c'est-à-dire une intervention approuvée par le Comité de direction et qui a un impact majeur sur son environnement ou sa clientèle.

Orientation 5 : Créer un État exemplaire qui agit en faveur de l'innovation

Sous-objectif de la SGDD	Indicateurs	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.1.1.	Proportion annuelle des interventions structurantes du Tribunal ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	50 %	60 %	65 %	75 %	80 %

Action 2 : Augmenter la part des acquisitions responsables



Afin d'accroître le volume et la valeur des achats responsables, le Tribunal intégrera des exigences en matière d'achat responsable dans les contrats d'achat de biens et de services diffusés sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO). L'intégration de critères d'écoresponsabilité à son processus d'achat des biens et services permettra au Tribunal de réduire son impact sur l'environnement, d'augmenter les bénéfices sociaux et de renforcer la durabilité économique. Cette action contribue également aux objectifs de la *Stratégie gouvernementale des marchés publics*.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.4.1.	Proportion des acquisitions du Tribunal publiées sur le SEAO intégrant au moins une composante responsable (selon le nombre de contrats)	20 %	25 %	35 %	45 %	50 %

Action 3 : Favoriser la réduction, le réemploi et le recyclage de certains biens



Le Tribunal suit les bonnes pratiques favorisant la réduction, le réemploi et le recyclage des fournitures de bureau, des équipements, du mobilier et des biens excédentaires. À titre d'exemple, tous les aménagements de bureaux sont réalisés, dans la mesure du possible, avec des biens excédentaires, du mobilier remis à neuf, recyclé ou composé de matières recyclables. Le Tribunal dispose de plusieurs unités de mobilier de bureau par l'entremise du babillard du Centre d'acquisitions gouvernementales qui est accessible aux autres ministères et organismes. Quant à ses appareils informatiques désuets, le Tribunal les confie à une entreprise qui les recycle de façon adéquate et qui les redistribue au sein de la communauté. Le Tribunal procède également à l'achat de cartouches d'encre recyclées et recyclables et une fois en fin de vie, elles sont remises à la Fondation Mira. Enfin, les instruments d'écriture désuets sont envoyés chez Bureau en gros à des fins de recyclage.

Le Tribunal s'engage à poursuivre les mesures déjà mises en place et à en développer d'autres. Par ailleurs, des activités de sensibilisation et de formation seront offertes pour encourager les membres du personnel à contribuer aux bonnes pratiques favorisant la réduction, le réemploi et le recyclage des matières résiduelles.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
	Maintenir l'envoi des unités de mobilier en surplus au Centre d'acquisitions gouvernementales	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

5.7.1.	Maintenir l'envoi des appareils informatiques désuets à Uni-Recycle à des fins de valorisation	100%	100 %	100 %	100 %	100 %
	Maintenir l'envoi des cartouches d'encre à la Fondation Mira	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
	Maintenir l'envoi des instruments d'écriture désuets chez Bureau en gros à des fins de recyclage	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
	Nombre de nouvelles mesures mises en place favorisant la réduction à la source, le réemploi et le recyclage de certains biens	1	1	1	1	1
	Nombre annuel d'activités de sensibilisation et de formations offertes aux employés	2	2	2	2	2

Action 4 : Promouvoir l'adoption de comportements favorables à la mobilité durable



Depuis sa création en 2016, le Tribunal administratif du travail encourage ses employés à adopter des comportements favorables à la mobilité durable dans leurs déplacements pour se rendre au travail afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ayant des bureaux dans 16 des 17 régions administratives du Québec, le Tribunal promouvra la mobilité durable à ses employés en fonction des caractéristiques particulières de leur lieu de travail.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.8.2	Nombre annuel d'activités ou de mesures de promotion, de sensibilisation et de formations offertes aux employés	2	2	2	2	2

Tableau synoptique

Sous-objectif de la SGDD	Indicateurs	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.1.1.	Proportion annuelle des interventions structurantes du Tribunal ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	50 %	60 %	65 %	75 %	80 %
5.4.1.	Proportion des acquisitions du Tribunal publiées sur le SEO intégrant au moins une composante responsable (selon le nombre de contrats)	20 %	25 %	35 %	45 %	50 %
	Maintenir l'envoi des unités de mobilier en surplus au Centre	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

5.7.1.	d'acquisitions gouvernementales					
	Maintenir l'envoi des appareils informatiques désuets à Uni-Recycle à des fins de valorisation	100%	100 %	100 %	100 %	100 %
	Maintenir l'envoi des cartouches d'encre à la Fondation Mira	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
	Maintenir l'envoi des instruments d'écriture désuets chez Bureau en gros à des fins de recyclage	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
	Nombre de nouvelles mesures mises en place favorisant la réduction à la source, le réemploi et le recyclage de certains biens	1	1	1	1	1
	Nombre annuel d'activités de					

	sensibilisation et de formations offertes aux employés	2	2	2	2	2
5.8.2	Nombre annuel d'activités de promotion, de sensibilisation et de formations offertes aux employés	2	2	2	2	2



*Tribunal
administratif
du travail*

Québec 